

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent soixante-huitième réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 18 mars 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

CONFIRMÉ LE 22 AVRIL 2024

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
ADI, Kamel Professeur – Dép. informatique et ingénierie	X		KAMAL, Najat Membre socio-économique et vice-présidente		X
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite	X		LABERGE, Murielle Rectrice	X	
CHARETTE, Sylvie Personne diplômée	X		MARTINEAU, Julie Étudiante	X (Jusqu'à 17 h 28)	
DUBÉ-BÉDARD, Thaïs Membre socio-économique		X*	MATHIEU, Alexandre Représentant des collègues	X (À partir de 16 h 41)	
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique et président	X		RICHARD, Diane Membre socio-économique	X	
EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation	X		Siège vacant (personne chargée de cours)	-	-
GOSELIN, Mélanie Membre socio-économique		X*	Siège vacant (personne professeure)	-	-
HATOUM, Sarah Étudiante	X (Jusqu'à 17 h 31)		Siège vacant (personne professeure)	-	-
Personne convoquée	Présente	Absente	Personne invitée		
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X		MICHAUD, Manon Directrice du Service des ressources humaines	X (Point 10)	
Personnes observatrices	Présente	Absente	Personnes observatrices	Présente	Absente
BOURGET, Marie-Josée Chargée de cours	X		RÉGIMBALD, André Représentant de l'ARUQO	X	
KAMMOUN, Manel Professeure – Département des sciences administratives	X		THERRIEN, Dominique Professeur – Département des sciences infirmières	X	
LEUREBOURG, Rodney Spécialiste en sc. de l'éducation et conseiller pédagogique Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire	X		-	-	-
Secrétaire générale	Présente	Absente	Attachée d'administration	Présente	Absente
OUELLET, Me Sophie	X		AUGER, Mireille	X	

*Absence motivée.

Le président du conseil d'administration, monsieur Patrick Duguay, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 31.

Il souhaite la bienvenue à madame Sarah Hatoum, membre étudiante nommée le 12 février dernier, laquelle prend part à sa première rencontre en présentiel.

La rectrice souligne que les points 3.6 à 3.9 qui figurent à l'ordre du jour de consentement concernent des octrois de contrats régis par appels d'offres uniquement.

1.- **Adoption de l'ordre du jour**

À la demande d'un observateur, le point « Comité d'éthique de la recherche (CER) – délai et participation des professeures et professeurs » est ajouté au point 8 (Période d'information et questions).

Ainsi, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Déclaration de conflits d'intérêts

3.- **Sur consentement des membres**

3.1 Procès-verbal :

3.1.1 Quatre cent soixante-septième réunion (12 février 2024)

3.1.1.1 Adoption

3.1.1.2 Affaires en découlant

3.2 Entérinement des décisions du comité exécutif :

3.2.1 Quatre cent soixante-treizième réunion (27 novembre 2023)

3.2.2 Quatre cent soixante-quatorzième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (8 au 12 février 2024)

3.2.3 Quatre cent soixante-quinzième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (21 au 23 février 2024)

Affaires académiques

3.3 Émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

Nominations

3.4 Nomination de membres au comité d'éthique de la recherche

3.5 Nomination d'un représentant intersyndical en santé et en sécurité

Affaires administratives et financières

3.6 Octroi d'un contrat pour l'ajout de gicleurs dans les ailes C et E du pavillon Alexandre-Taché

3.7 Octroi d'un contrat de construction pour la rénovation des blocs sanitaires du secteur C au pavillon Alexandre-Taché

3.8 Octroi d'un contrat de service d'entretien ménager d'immeubles pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault ainsi que pour les résidences et les maisons de ville

3.9 Octroi d'un contrat pour le remplacement d'appareils d'éclairage au pavillon Lucien-Brault

Affaires courantes

4- Affaires générales et institutionnelles

4.1 Information du président

4.2 Information de la rectrice

4.3 Appui à la demande de subvention de l'UQO au *Programme d'aide aux nouvelles mobilités* du ministère des Transports et de la Mobilité durable

4.4 Modification à la *Politique de désignation des lieux*

- 4.5 Engagement et affectation d'une directrice ou d'un directeur du Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire (**à huis clos**)
 - 4.6 Engagement et affectation d'une directrice ou d'un directeur de la Direction des affaires internationales (**à huis clos**)
 - 4.7 Engagement et affectation d'une directrice ou d'un directeur du Service de la bibliothèque (**à huis clos**)
 - 4.8 Recommandation de désignation de parrainage (**à huis clos**)
 - 4.9 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution de doctorats *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'UQO (**à huis clos**)
- 5.- Affaires administratives et financières
- 5.1 Modifications au plan des effectifs pour l'année 2023-2024
 - 5.2 Augmentation du budget des investissements et octroi d'un contrat pour le remplacement du système de ventilation #3 du gymnase au pavillon Lucien-Brault
 - 5.3 Augmentation du budget des investissements et octroi d'un contrat pour le remplacement des pompes d'eau mitigée au pavillon Alexandre-Taché
 - 5.4 Augmentation du budget des investissements et octroi d'un contrat de construction pour la rénovation de la cafétéria et de l'atrium au pavillon Alexandre-Taché
 - 5.5 Octroi d'un contrat en gestion de projet pour la construction de résidences à Gatineau
- 6.- Affaires académiques
- 6.1 Embauche d'un professeur régulier au Département de droit
 - 6.2 Embauche d'un professeur régulier au Département de droit
 - 6.3 Embauche d'un professeur régulier au Département de droit
 - 6.4 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation
 - 6.5 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation
 - 6.6 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation
 - 6.7 Projet de modification des programmes de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information : la maîtrise en sciences et technologies de l'information, profils mémoire (1642) et professionnel (1643), et le diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences et technologies de l'information (1641)
- 7.- Nominations
- 7.1 Nomination d'un membre au comité d'audit
- 8.- Période d'information et questions

- 9.- Dépôt de documents
 - 9.1 Calendrier des instances 2024-2025
- 10.- Adoption du renouvellement de la Convention collective de travail entre l'UQO et le Syndicat du personnel de soutien de l'UQO (**À huis clos**)
- 11.- Prochaine réunion (lundi 22 avril 2024)
- 12.- Clôture de la séance

2.- **Déclaration de conflits d'intérêts**

Aucune des personnes présentes, membres ou observateurs, ne déclare être en conflit d'intérêts à l'égard des points à traiter.

3.- **Sur consentement des membres**

3.1 **Procès-verbal :**

3.1.1 **Quatre cent soixante-septième réunion (12 février 2024)**

3.1.1.1 **Approbation**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent soixante-septième réunion (12 février 2024), et ce, sans modifications.

3.1.1.2 **Affaires en découlant**

La rectrice et les vice-recteurs informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent soixante-septième réunion (12 février 2024), les suites régulières ont été données.

3.2 **Entérinement des décisions du comité exécutif :**

3.2.1 **Quatre cent soixante-treizième réunion (27 novembre 2023)**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent soixante-treizième réunion (27 novembre 2023) du comité exécutif, le tout conformément à l'article 57.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

3.2.2 **Quatre cent soixante-quatorzième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (8 au 12 février 2024)**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent soixante-quatorzième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (8 au 12 février 2024) du comité exécutif, le tout conformément à l'article 57.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

3.2.3 **Quatre cent soixante-quinzième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (21 au 23 février 2024)**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent soixante-quinzième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (21 au 23 février 2024) du comité exécutif, le tout conformément à l'article 57.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

Affaires académiques

3.3 Émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

Conformément à la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts*, la commission des études a recommandé au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux personnes qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 468-CA-7237 concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice.

Nominations

3.4 Nomination de membres au comité d'éthique de la recherche

Conformément à l'article 6 de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*, la responsabilité de nommer les membres du comité institué en vertu de cette politique, soit le comité d'éthique de la recherche (CER), incombe au conseil d'administration.

Le CER est composé d'un minimum de onze (11) membres et d'un maximum de dix-huit (18) membres, nommés par le conseil d'administration de l'Université, selon la répartition suivante :

- Entre six (6) et dix (10) personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du CER, dont au moins 80 % sont des professeur-es de l'Université
 - André Durivage, président du CER, professeur au Département des sciences administratives (01.10.2023 – 30.09.2026)
 - Geneviève Forest, vice-présidente, professeure au Département de psychologie et psychoéducation (14.06.2022 – 13.06.2025)
 - Valérie Lebel, professeure au Département des sciences infirmières (01.11.2021 – 30.10.2024)
 - Célyne Lalande, professeure au Département de travail social (05.12.2023 – 04.12.2026)
- Une personne versée en éthique;
 - Guillaume Paré (05.12.2023 – 04.12.2026)
 - Louis Perron (05.12.2023 – 04.12.2026) (membre substitut)
- Une personne possédant une expertise juridique;
 - Me Marc-André Blain (13.06.2023 – 12.06-2026)
 - Me Julie Morrissette (13.06.2023 – 12.06-2026) (membre substitut)
- Entre une (1) et quatre (4) personnes provenant de la collectivité desservie par l'Université, mais n'étant pas affiliée à cette dernière;
 - Louise Martin (13.06.2023 - 12.06.2026)
 - Audrey-Anne Tully de Cotret (27-09-2022 – 26-09-2025)
- D'un (1) à deux (2) étudiants inscrits à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat à l'Université;

Le mandat des membres est d'une durée de trois (3) ans, renouvelable, à l'exception des membres étudiants dont le mandat est d'une (1) année.

Le Secrétariat général a reçu deux (2) formulaires de mise en candidature de professeur-es manifestant leur intérêt à faire partie du CER.

L'association générale des étudiants (AGE), qui a été avisée de la fin de mandat d'un poste d'étudiant au sein du CER, a recommandé la nomination d'une (1) personne.

Après examen des candidatures reçues, le CER convient de recommander la nomination de ces personnes au conseil d'administration. Ce dernier est donc invité, sur la base de cette recommandation, à procéder à leur nomination.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 468-CA-7238 concernant la nomination de membres au comité d'éthique de la recherche (**Geneviève Piché, Anna Margulis, Audrey Bujold**); laquelle est jointe en appendice.

3.5 Nomination d'un représentant intersyndical en santé et en sécurité

La *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail* a été sanctionnée le 6 octobre 2021. Elle a entraîné des modifications concernant la prévention des lésions professionnelles, notamment, par une révision des mécanismes de prévention et de participation. Dorénavant, tous les établissements comptant 20 travailleuses ou travailleurs et plus doivent s'y conformer. Cette Loi se met en œuvre progressivement, avec différentes étapes.

Ainsi, depuis le 6 avril 2022, le régime intérimaire des mécanismes de prévention et de participation est mis en place pour préparer les milieux de travail à la mise en application du programme de prévention : stratégie de gestion des risques. Il introduit également des mécanismes de participation dans les milieux de travail comme :

- le comité de santé et de sécurité (comité paritaire)
- la représentante ou le représentant intersyndical en santé et en sécurité (RISS)

Le régime se prolongera jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions législatives et réglementaires sur les mécanismes de prévention.

Ainsi, l'UQO est tenue d'introduire le rôle de représentante ou représentant intersyndical en santé et en sécurité et les représentants et représentantes intersyndicales doivent être désignés lors de la mise en place du régime intérimaire. Les représentants intersyndicaux sont :

- une travailleuse ou un travailleur de l'établissement;
- désignés par les associations accréditées;
- des personnes qui jouent un rôle en matière de santé et de sécurité auprès des travailleurs et de l'employeur;
- des personnes qui auront pour fonctions, pendant la durée du régime intérimaire, de faire l'inspection des lieux de travail, de faire des recommandations au comité de santé et de sécurité, de porter plainte à la CNESST, le cas échéant. Les fonctions seront bonifiées à l'entrée en vigueur des dispositions législatives et réglementaires sur les mécanismes de prévention;
- des personnes qui deviendront membres du comité de santé et de sécurité et qui devront participer à une formation obligatoire;
- ces personnes seront libérées de leur travail habituel pour exercer leurs fonctions selon un nombre d'heures établi par entente avec les associations accréditées ou selon le nombre de travailleurs au sein de l'établissement. Ce nombre d'heures pour l'UQO est de 146 heures par trimestre. Ce nombre d'heures exclut la participation au comité de santé et de sécurité ou aux formations.

Depuis juin 2022, le Service des ressources humaines et les associations syndicales ont débuté le processus dans le but de convenir d'une entente et désigner les représentantes et représentants intersyndicaux.

En mars 2023, trois (3) personnes représentantes intersyndicales ont été désignées par les associations syndicales :

- 1 représentant·e pour Ripon
- 1 représentant·e pour Saint-Jérôme
- 1 représentant·e pour Gatineau.

Il importe de préciser que les nouvelles dispositions de la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité au travail* impliquent une révision de la *Politique de santé, de sécurité et prévention* qui est présentement en cours.

Le 19 février 2024, le Secrétariat général a reçu une correspondance du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO.

Le conseil d'administration est invité à pourvoir à cette nomination pour un mandat débutant le 19 avril 2024 et se terminant le 18 avril 2026 sur recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 468-CA-7239 concernant la nomination d'un représentant intersyndical en santé et en sécurité (**Romain Vanhooren**); laquelle est jointe en appendice.

Affaires administratives et financières

3.6 Octroi d'un contrat pour l'ajout de gicleurs dans les ailes C et E du pavillon Alexandre-Taché

L'UQO désire s'adjoindre un entrepreneur pour effectuer l'ajout de gicleurs dans les ailes C et E du pavillon Alexandre-Taché, à la demande de nos assureurs afin de réduire le risque en matière d'incendie.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé, le 20 décembre 2023, un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO). L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises possédant les qualifications requises, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

L'ouverture des soumissions a été faite le 7 février 2024. Quatre (4) entreprises ont déposé des soumissions conformes au devis. L'étude des soumissions a été faite par le Service des terrains et bâtiments et l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise DLS Construction.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 468-CA-7240 concernant l'octroi d'un contrat pour l'ajout de gicleurs dans les ailes C et E du pavillon Alexandre-Taché; laquelle est jointe en appendice.

3.7 Octroi d'un contrat de construction pour la rénovation des blocs sanitaires du secteur C au pavillon Alexandre-Taché

L'UQO désire s'adjoindre les services d'un entrepreneur pour des travaux de construction pour la rénovation des blocs sanitaires du secteur C au pavillon Alexandre-Taché.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé, le 12 février 2024, un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO). L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises possédant les qualifications requises, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

L'ouverture des soumissions a été faite le 6 mars 2024. Cinq (5) entreprises ont déposé une soumission conforme au devis. L'étude de la soumission a été faite par le Service des terrains et bâtiments et l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise 6739741 Canada Inc. (Gestion DMJ).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 468-CA-7241 concernant l'octroi d'un contrat de construction pour la rénovation des blocs sanitaires du secteur C au pavillon Alexandre-Taché; laquelle est jointe en appendice.

3.8 Octroi d'un contrat de service d'entretien ménager d'immeubles pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault ainsi que pour les résidences et les maisons de ville

L'UQO désire s'adjoindre les services d'une entreprise pour effectuer l'entretien ménager d'immeubles pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault ainsi que pour les résidences et les maisons de ville, étant donné que le contrat actuel vient à échéance le 30 avril 2024.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé, le 30 janvier 2024, un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO). L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises possédant les qualifications requises, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

L'ouverture des soumissions a été faite le 29 février 2024. Cinq (5) entreprises ont déposé une soumission conforme au devis. L'étude de la soumission a été faite par le Service des terrains et bâtiments et l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Menagez-vous inc.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 468-CA-7242 concernant l'octroi d'un contrat de service d'entretien ménager d'immeubles pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault ainsi que pour les résidences et les maisons de ville; laquelle est jointe en appendice.

3.9 Octroi d'un contrat pour le remplacement d'appareils d'éclairage au pavillon Lucien-Brault

L'Université désire s'adjoindre les services d'un entrepreneur pour effectuer le remplacement d'appareils d'éclairage au pavillon Lucien-Brault.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé, le 31 janvier 2024, un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO). L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises possédant les qualifications requises, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

L'ouverture des soumissions a été faite le 27 février 2024. Trois (3) entreprises ont déposé une soumission conforme au devis. L'étude de la soumission a été faite par le Service des terrains et bâtiments et l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise 8585750 Canada Ltée.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 468-CA-7243 concernant l'octroi d'un contrat pour le remplacement d'appareils d'éclairage au pavillon Lucien-Brault; laquelle est jointe en appendice.

Affaires courantes

4.- Affaires générales et institutionnelles

4.1 Information du président

Le président indique qu'il n'a aucune information particulière à transmettre aujourd'hui, outre qu'il maintient des suivis réguliers avec la rectrice et le Secrétariat général.

4.2 **Information de la rectrice**

Expo-sciences Autochtone Québec

La rectrice fait savoir que l'Expo-sciences se tiendra à l'UQO cette semaine, soit du 18 au 21 mars et mettra en vedette plus de 50 élèves de diverses communautés des Premières Nations et Inuits qui présenteront leurs projets scientifiques. Monsieur Ian Lafrenière, ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuits, monsieur Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec, la sénatrice et leader autochtone, Michèle Audette, Alexandre Cloutier, président de l'Université du Québec, ainsi que le maire de Gatineau, Daniel Champagne, y sont attendus.

Formule de financement

L'UQO est en discussion avec le ministère de l'Enseignement supérieur relativement au renouvellement de la formule financement, laquelle n'est pas connue pour l'instant. La préparation du budget, lequel sera soumis au conseil d'administration le 22 avril prochain, doit donc se faire à partir de variables inconnues pour l'instant.

Augmentation des inscriptions

La rectrice est heureuse d'informer les membres d'une hausse des inscriptions pour le trimestre d'hiver. Cette tendance pourrait se maintenir pour l'automne 2024 d'après ce qui se dégage des demandes d'admission reçues jusqu'à maintenant.

4.3 **Appui à la demande de subvention de l'UQO au Programme d'aide aux nouvelles mobilités du ministère des Transports et de la Mobilité durable**

Le Bureau de développement durable de l'UQO a notamment pour mandat de mettre en place diverses initiatives concrètes en matière de développement durable aux divers campus de l'UQO et de soumettre des demandes de subventions auprès de divers organismes afin de nous permettre de réaliser des actions environnementales de plus grande envergure en cohérence avec notre plan d'action triennal de développement durable.

En 2019-2020, un Plan de gestion des déplacements de l'UQO a été réalisé en collaboration avec MOBI-O, le centre de gestion des déplacements de la région de l'Outaouais. Ce plan comprenait un diagnostic et des propositions d'actions. Les membres du comité institutionnel de développement durable (CIDD) de l'UQO ont par la suite procédé à une analyse de ces actions et ont fait une recommandation à la direction de l'UQO quant aux actions à prioriser en matière de mobilité durable.

Afin d'aider à financer la réalisation de ces actions à court terme, il est proposé de soumettre un projet dans le cadre de l'actuel appel de projets du *Programme d'aide aux nouvelles mobilités* du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'année 2024-2025 :

- Implantation de mesures prévues dans un plan de gestion des déplacements

Le processus du *Programme d'aide aux nouvelles mobilités* du ministère des Transports et de la Mobilité durable nécessite une résolution d'appui du conseil d'administration qui identifie un répondant pour le projet en question et pour signer tout engagement relatif audit projet.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 468-CA-7244 concernant l'appui à la demande de subvention de l'UQO au Programme d'aide aux nouvelles mobilités du ministère des Transports et de la Mobilité durable; laquelle est jointe en appendice.

4.4 **Modification à la Politique de désignation des lieux**

Monsieur Alexandre Mathieu se joint à la séance (16 h 41).

La *Politique de désignation des lieux* a été adoptée par le conseil d'administration le 27 février 2017 (résolution 399-CA-6053).

Après six (6) années d'application et l'attribution de trois désignations, il est suggéré d'établir des balises quant au montant et à la durée des désignations des différents types de lieux des campus de l'Université (ajout de l'annexe 1 à la Politique).

Le comité plénier du conseil d'administration s'est d'ailleurs penché sur ces éléments en mai 2021. Les orientations et les balises ont été élaborées afin de travailler de concert avec la Fondation de l'UQO pour mobiliser des donateurs, mais aussi leur souligner la reconnaissance de l'Université.

Comme de nouvelles demandes ont suivi ces orientations et balises et qu'il a été constaté que celles-ci devaient faire partie intégrante de la *Politique de désignation des lieux*, il y a maintenant lieu de la modifier afin de tenir compte des orientations prises par le comité plénier et appliquées par le comité de toponymie.

Un membre souligne la qualité des précisions apportées.

L'on convient unanimement en séance de procéder à l'adoption de la modification sous réserve d'apporter une correction à l'article 3.2, laquelle découle de discussions que le CA avait tenues antérieurement dans le traitement d'un dossier. Il s'agirait de préciser que :

- « Les bâtiments, outre ceux qui ont déjà fait l'objet d'une désignation, ne peuvent être désignés au nom d'une entreprise ».

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 468-CA-7245 concernant la modification à la *Politique de désignation des lieux*; laquelle est jointe en appendice.

4.5 Engagement et affectation d'une directrice ou d'un directeur du Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire (À huis clos)

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des personnes observatrices.

Afin de faciliter le déroulement de la séance, les membres conviennent que le proposeur et l'appuyeur soient les mêmes pour le décret du huis clos des points 4.5, 4.6 et 4.7.

De la même manière, les membres conviennent que le proposeur et l'appuyeur soient les mêmes pour la levée du huis clos des points 4.5, 4.6 et 4.7. Les résolutions de ces trois (3) points seront adoptées en bloc par les mêmes proposeur et appuyeur à la suite de la levée du huis clos.

Le poste de directrice ou de directeur du Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire est devenu vacant à la suite de la nouvelle affectation de madame Stéphanie Demers. Un processus de dotation a été mis en place par un affichage interne sur le site Web de l'UQO le 19 décembre 2023, tel que prévu au protocole des cadres et un affichage externe sur diverses plateformes.

Le comité de sélection, composé de madame Olivia Faucher, directrice des Services aux étudiants et de monsieur Vincent Beauséjour, vice-recteur à l'enseignement et à la réussite, a reçu seize (16) candidatures et a retenu quatre (4) candidatures pour les entrevues.

Le conseil d'administration est donc invité à entériner la recommandation du comité de sélection quant à l'engagement d'une directrice ou d'un directeur du Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire à compter du 1^{er} mai 2024 pour un premier contrat de cadre d'une durée de deux (2) ans.

Un observateur fait remarquer que l'affichage du poste ne fait pas mention du mandat du CSIPU relatif à l'apprentissage. Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite concède qu'il s'agit d'un oubli et que cela sera ajouté à l'avenir.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 468-CA-7246 concernant l'engagement et l'affectation d'une directrice du Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire (**Julie Bergeron**); laquelle est jointe en appendice.

4.6 Engagement et affectation d'une directrice ou d'un directeur de la Direction des affaires internationales (À huis clos)

Le poste de directrice ou de directeur de la Direction des affaires internationales est un nouveau poste à combler au Vice-rectorat à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation. Un processus de dotation a été mis en place par un affichage interne sur le site Web de l'UQO le 12 décembre 2023, tel que prévu au protocole des cadres et un affichage externe sur diverses plateformes.

Le comité de sélection, composé de madame Line Boucher, adjointe au vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation, de madame Olivia Faucher, directrice des Services aux étudiants, de monsieur Thomas Collombat, directeur du Département des sciences sociales, de monsieur Alain Godmaire, vice-recteur à l'administration et aux ressources et de monsieur Adel El Zaïm, vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation, a reçu vingt-quatre (24) candidatures et a retenu trois (3) candidatures pour les entrevues.

Le conseil d'administration est donc invité à entériner la recommandation du comité de sélection quant à l'engagement d'une directrice ou d'un directeur de la Direction des affaires internationales à compter du 15 avril 2024 pour un premier contrat de cadre d'une durée de deux (2) ans.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 468-CA-7247 concernant l'engagement et l'affectation d'un directeur de la Direction des affaires internationales (**Tom Tunney**); laquelle est jointe en appendice.

4.7 Engagement et affectation d'une directrice ou d'un directeur du Service de la bibliothèque (À huis clos)

Le poste de directrice ou de directeur du Service de la bibliothèque est devenu vacant à la suite de la démission de madame Maryse Laflamme. Un processus de dotation a été mis en place par un affichage interne sur le site Web de l'UQO le 13 décembre 2023, tel que prévu au protocole des cadres et un affichage externe sur diverses plateformes.

Le comité de sélection, composé de madame Line Boucher, adjointe au vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation, de madame Hélène Carrier, bibliothécaire universitaire associée de l'Université d'Ottawa, de monsieur Alain Godmaire, vice-recteur à l'administration et aux ressources et de monsieur Adel El Zaïm, vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation, a reçu six (6) candidatures et a retenu trois (3) candidatures pour les entrevues.

Le conseil d'administration est donc invité à entériner la recommandation du comité de sélection quant à l'engagement d'une directrice ou d'un directeur du Service de la bibliothèque à compter du 25 mars 2024 pour un premier contrat de cadre d'une durée de deux (2) ans.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos. Les résolutions des points 4.5, 4.6 et 4.7 sont adoptées.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 468-CA-7248 concernant l'engagement et l'affectation d'un directeur du Service de la bibliothèque (**David Fournier-Viger**); laquelle est jointe en appendice.

4.8 **Recommandation de désignation de parrainage (À huis clos)**

La *Politique de désignation des lieux*, adoptée le 27 février 2017 par le conseil d'administration (résolution 399-CA-6053) et modifiée le 18 mars 2024, précise à son article 3.2 « qu'une désignation de parrainage concerne une désignation qui a un lien direct avec un don majeur versé à l'Université par une personne physique ou morale, une entreprise, un organisme public ou une organisation à but philanthropique. La donation revêt un caractère purement philanthropique et ne comporte aucune forme de propriété ou d'autorité sur le bien ou le lieu visé par la donation. La désignation de parrainage est réservée exclusivement aux partenaires qui apportent un soutien philanthropique à l'Université, à ses instances ou à ses activités et dont la contribution mérite d'être soulignée et reconnue, en respectant les principes d'autonomie qui gouvernent l'accomplissement de la mission universitaire ».

Le comité de toponymie, formé conformément à l'article 4.1 de la politique précitée, s'est réuni le 14 février 2024 à la suite de la réception d'une demande de la Fondation de l'UQO.

Après analyse du dossier, le comité a formulé une recommandation favorable à la rectrice.

Les membres présents du comité de toponymie étaient madame Murielle Laberge, rectrice et présidente du comité, monsieur Gilles Mailloux, directeur des communications et du recrutement, madame Manon Moreau, directrice du Service des terrains et bâtiments, et Me Sophie Ouellet, secrétaire générale et secrétaire du comité.

La rectrice soumet à l'approbation du conseil d'administration la désignation de parrainage présentée.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des personnes observatrices.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 468-CA-7249 concernant la recommandation de désignation de parrainage; laquelle est jointe en appendice et sous embargo jusqu'au dévoilement de la désignation par l'UQO.

4.9 **Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution de doctorats *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'UQO (À huis clos)**

En vertu de l'article 1 de la *Politique relative aux prix et distinctions* de l'UQO, le processus annuel d'attribution du titre de docteur *honoris causa* a été lancé à l'automne 2023. Les membres du comité de sélection, institué conformément à ladite Politique, se sont rencontrés à trois reprises, soit le 11 octobre et le 18 décembre 2023, ainsi que le 20 février 2024, pour procéder à l'analyse des candidatures proposées et faire des recommandations.

Le comité a sollicité des suggestions de candidatures auprès de la communauté universitaire et des organismes des régions de l'Outaouais et des Laurentides. Il a reçu sept (7) propositions de candidature au titre de docteur *honoris causa* pour l'année 2024, et s'est penché dans un premier temps sur l'analyse de deux (2) dossiers.

En effet, des circonstances particulières entourent ces deux candidatures, lesquelles seraient remises hors collation des grades, soit le 13 mai prochain, et nécessitent donc de procéder rapidement auprès des instances (commission des études du 29 février 2024, conseil d'administration du 18 mars 2024 et assemblée des gouverneurs du 20 mars 2024). La rectrice a reçu, de la part du comité, la recommandation de retenir ces deux candidatures.

L'analyse des cinq (5) autres dossiers reçus s'effectuera au cours des prochaines semaines et un retour auprès des instances sera fait si le comité formule d'autres recommandations.

Le comité de sélection 2024 est composé des membres suivants :

- madame Brigitte Alepin, professeure;
- madame Chantal Déry, professeure membre de la commission des études;
- monsieur Patrick Duguay, membre socio-économique et président du conseil d'administration;
- monsieur Adel El Zaïm, vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation;
- madame Murielle Laberge, rectrice et présidente du comité;
- madame Lyzanne Thibeault, étudiante.

Madame Mireille Auger, attachée d'administration, a agi à titre de secrétaire du comité.

La commission des études, consultée à cet effet lors de sa réunion tenue le 29 février 2024, a donné un avis favorable à la rectrice. Le conseil d'administration est donc invité à entériner cette recommandation que la rectrice verra à transmettre par la suite à l'Assemblée des gouverneurs.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des personnes observatrices.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 468-CA-7250 concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'UQO; laquelle est jointe en appendice et sous embargo jusqu'au dévoilement du nom du récipiendaire par l'UQO.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 468-CA-7251 concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'UQO; laquelle est jointe en appendice et sous embargo jusqu'au dévoilement du nom du récipiendaire par l'UQO.

5.- Affaires administratives et financières

5.1 Modifications au plan des effectifs pour l'année 2023-2024

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes au plan des effectifs 2023-2024 :

Au 17 janvier 2024 :

1. Reclassification d'un (1) poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études (B0185) pour un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en administration – gestion départementale au Département des sciences naturelles à Ripon.

En réponse à la question d'une membre, le vice-recteur à l'administration et aux ressources confirme qu'il était nécessaire de soumettre ce point à l'attention du conseil puisqu'une reclassification a un impact sur le nombre d'employés par secteur. On convient que ce type de modification au plan des effectifs pourra dorénavant être inséré dans l'ordre du jour de consentement.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 468-CA-7252 concernant les modifications au plan des effectifs pour l'année 2023-2024; laquelle est jointe en appendice.

5.2 Augmentation du budget des investissements et octroi d'un contrat pour le remplacement du système de ventilation #3 du gymnase au pavillon Lucien-Brault

Lors du dépôt du budget révisé en immobilisations en septembre dernier, le conseil a approuvé un projet totalisant 400 000 \$, soit 20 012 \$ en 22-23 et 379 988 \$ en 23-24.

Voici les coûts révisés en lien avec le projet suite à l'ouverture des soumissions pour l'octroi du contrat de construction :

Sommaire des coûts du projet avant taxes :	
Coût de construction (suite à l'ouverture des soumissions).....	459 000 \$
10 % d'ordre de changements (estimation).....	45 900 \$
Honoraires professionnels	76 117 \$
Autres dépenses	758 \$
Total des coûts budgétaires du projet avant taxes	581 775 \$
Total net des taxes.....	622 132 \$

En considérant les taxes et les honoraires professionnels, on évalue donc que le budget devrait être rehaussé de 400 000 \$ à 625 000 \$.

De plus, l'UQO désire s'adjoindre les services d'un entrepreneur pour effectuer le remplacement du système de ventilation #3 au gymnase du pavillon Lucien-Brault.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé, le 31 janvier 2024, un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO). L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises possédant les qualifications requises, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

L'ouverture des soumissions a été faite le 23 février 2024. Quatre entreprises ont déposé une soumission conforme au devis. L'étude de la soumission a été faite par le Service des terrains et bâtiments et l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Les entreprises S.A.F. Combustion chauffage climatisation inc.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 468-CA-7253 concernant l'augmentation du budget des investissements et octroi d'un contrat pour le remplacement du système de ventilation #3 du gymnase au pavillon Lucien-Brault; laquelle est jointe en appendice.

5.3 Augmentation du budget des investissements et octroi d'un contrat pour le remplacement des pompes d'eau mitigée au pavillon Alexandre-Taché

Lors du dépôt du budget révisé en immobilisations en septembre dernier, le conseil a approuvé un projet totalisant 35 000 \$ en 23-24 pour les honoraires professionnels.

Étant donné la possibilité de devancer le projet à l'été 2024, les coûts révisés en lien avec le projet suite à l'ouverture des soumissions pour l'octroi du contrat de construction sont les suivants :

Sommaire des coûts du projet avant taxes :	
Coût de construction (suite à l'ouverture des soumissions).....	338 700 \$
10 % d'ordre de changements (estimation).....	33 870 \$
Honoraires professionnels	47 107 \$
Autres dépenses	2 500 \$
Total des coûts budgétaires du projet avant taxes	422 177 \$
Total net des taxes.....	451 462 \$

En considérant les taxes et les honoraires professionnels, on évalue donc que le budget devrait être rehaussé de 35 000 \$ à 455 000 \$.

De plus, l'UQO désire s'adjoindre un entrepreneur pour le remplacement des pompes d'eau mitigée au pavillon Alexandre-Taché.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé, le 23 janvier 2024, un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO). L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises possédant les qualifications requises, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

L'ouverture des soumissions a été faite le 28 février 2024. Trois (3) entreprises ont déposé des soumissions conformes au devis. L'étude des soumissions a été faite par le Service des terrains et bâtiments et l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Barette Bernard-Énerflamme inc.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 468-CA-7254 concernant l'augmentation du budget des investissements et octroi d'un contrat pour le remplacement des pompes d'eau mitigée au pavillon Alexandre-Taché; laquelle est jointe en appendice.

5.4 Augmentation du budget des investissements et octroi d'un contrat de construction pour la rénovation de la cafétéria et de l'atrium au pavillon Alexandre-Taché

Lors du dépôt du budget révisé en immobilisations en septembre dernier, le conseil a approuvé un projet totalisant 465 000 \$ soit 135 000 \$ en 23-24 et 330 000 \$ en 24-25.

Étant donné la possibilité de devancer le projet à l'été 2024, les coûts révisés en lien avec le projet suite à l'ouverture des soumissions pour l'octroi du contrat de construction sont les suivants :

Sommaire des coûts du projet avant taxes :	
Coût de construction (suite à l'ouverture des soumissions).....	419 600 \$
10 % d'ordre de changements (estimation).....	41 960 \$
Honoraires professionnels	119 806 \$
Autres dépenses	0 \$
Total des coûts budgétaires du projet avant taxes	581 366 \$
Total net des taxes.....	621 694 \$

En considérant les taxes et les honoraires professionnels, on évalue donc que le budget devrait être rehaussé de 465 000 \$ à 625 000 \$.

De plus, l'Université du Québec en Outaouais (UQO) désire s'adjoindre les services d'un entrepreneur pour des travaux de construction pour la rénovation de la cafétéria et de l'atrium au pavillon Alexandre-Taché.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé, le 20 février 2024, un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO). L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises possédant les qualifications requises, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

L'ouverture des soumissions a été faite le 8 mars 2024. Quatre (4) entreprises ont déposé une soumission conforme au devis. L'étude de la soumission a été faite par le Service des terrains et bâtiments et l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise D.L.S. Construction inc.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 468-CA-7255 concernant l'augmentation du budget des investissements et octroi d'un contrat de construction pour la rénovation de la cafétéria et de l'atrium au pavillon Alexandre-Taché; laquelle est jointe en appendice.

5.5 Octroi d'un contrat en gestion de projet pour la construction de résidences à Gatineau

L'UQO, faisant face à un manque de logement abordable sur son campus de Gatineau, le Service des terrains et bâtiments a entrepris de réaliser une étude de faisabilité à l'été 2023 afin d'établir un premier concept et de déterminer les coûts de construction d'un nouvel édifice répondant aux besoins énoncés. Une demande de subvention a été déposée en septembre 2023 auprès de la Société d'habitation du Québec (SHQ), dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ). En février 2024, la candidature a officiellement été retenue pour réalisation. De plus, le MES a annoncé son soutien financier au projet, tout comme la Ville de Gatineau.

Le projet consiste ainsi à la construction d'un nouvel édifice de six (6) niveaux comprenant 27 studios et 52 4 ½, pour un total de 131 places, situé au 187, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau.

Étant donné la surcharge de travail engendrée par ce projet, le Service des terrains et bâtiments désire s'adjoindre l'expertise du bureau de projets de la direction des infrastructures de l'Université du Québec (UQ). Ce mandat permettra à l'UQ d'assister l'UQO dans la planification, la conception et la réalisation des plans et devis ainsi que dans l'exécution des travaux, et ce, jusqu'à la clôture du projet en août 2026.

Cette dépense est non assujettie à la *Loi sur les contrats des organismes publics* puisqu'il s'agit d'une transaction avec un autre organisme public. Un contrat de gré à gré est donc possible.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 468-CA-7256 concernant l'octroi d'un contrat en gestion de projet pour la construction de résidences à Gatineau; laquelle est jointe en appendice.

Madame Julie Martineau quitte la séance (17 h 28).

6.- Affaires académiques

6.1 Embauche d'un professeur régulier au Département de droit

Les membres conviennent unanimement en séance que le proposeur et l'appuyeur soient les mêmes pour les points 6.1 à 6.6 inclusivement. Les dossiers sont toutefois passés en revue un à un.

À la suite à l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Droit », le Département de droit a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'assemblée départementale du Département de droit recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Charles Breton-Demeule à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Droit » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 468-CA-7257 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département de droit (**Charles Breton-Demeule**); laquelle est jointe en appendice.

Madame Sarah Hatoum quitte la séance (17 h 31).

Suite à la demande d'une observatrice, le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite confirme que l'adhésion au Barreau ne constitue pas une exigence d'embauche pour les trois postes de professeurs en droit.

6.2 Embauche d'un professeur régulier au Département de droit

À la suite à l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Droit », le Département de droit a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'assemblée départementale du Département de droit recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Marc-Antoine Picotte à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Droit » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 468-CA-7258 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département de droit (**Marc-Antoine Picotte**); laquelle est jointe en appendice.

6.3 Embauche d'un professeur régulier au Département de droit

À la suite à l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Droit », le Département de droit a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'assemblée départementale du Département de droit recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Ledy Rivas Zannou à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Droit » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 468-CA-7259 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département de droit (**Ledy Rivas Zannou**); laquelle est jointe en appendice.

6.4 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation

À la suite à l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Didactique des sciences et technologie », le Département des sciences de l'éducation a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Geneviève Allaire-Duquette à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Didactique des sciences et technologie » au site de travail Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 468-CA-7260 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation (**Geneviève Allaire-Duquette**); laquelle est jointe en appendice.

6.5 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation

À la suite à l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Adaptation scolaire et orthodidactique », le Département des sciences de l'éducation a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Mélanie Dutemple à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Adaptation scolaire et orthodidactique » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 468-CA-7261 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation (**Mélanie Dutemple**); laquelle est jointe en appendice.

6.6 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation

À la suite à l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Adaptation scolaire et orthodidactique », le Département des sciences de l'éducation a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Noémia Ruberto à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Adaptation scolaire et orthodidactique » au site de travail Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 468-CA-7262 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation (**Noémia Ruberto**); laquelle est jointe en appendice.

6.7 Projet de modification des programmes de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information : la maîtrise en sciences et technologies de l'information, profils mémoire (1642) et professionnel (1643), et le diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences et technologies de l'information (1641)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite soumet à l'attention des membres du conseil d'administration le projet de modification des programmes de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information : la maîtrise en sciences et technologies de l'information, profils mémoire (1642) et professionnel (1643), et le diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences et technologies de l'information (1641).

Ces modifications s'inscrivent dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes et donnent suite aux recommandations émises dans le rapport d'évaluation approuvé par la commission des études le 10 mars 2022.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 468-CA-7263 concernant le projet de modification des programmes de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information : la maîtrise en sciences et technologies de l'information, profils mémoire (1642) et professionnel (1643), et le diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences et technologies de l'information (1641); laquelle est jointe en appendice.

7.- Nominations

7.1 Nomination d'un membre au comité d'audit

Le comité d'audit externe est un comité créé par le conseil d'administration dont la composition et le mandat sont régis par les articles 81, 82 et 83 du Règlement général. Ce comité est composé de quatre membres externes du conseil d'administration, dont la personne occupant la fonction de président ou de la personne occupant la fonction de vice-président. Il doit compter parmi ses membres externes, autant que faire se peut, une ou des personnes ayant une compétence en matière comptable ou financière.

Le conseil, au moment de procéder à la composition des comités, nomme parmi les membres admissibles pour siéger à tel comité, une personne pour agir à titre de président.

Le comité d'audit externe exerce les pouvoirs suivants :

- approuver le plan de vérification interne;
- s'assurer d'une utilisation optimale des ressources financières de l'Université;
- veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et s'assurer qu'ils soient adéquats et efficaces;
- s'assurer des suivis nécessaires auprès de l'auditeur externe;
- s'assurer de la mise en place et appliquer un processus de gestion des risques

- pour la conduite des affaires de l'Université;
- réviser toute activité susceptible de nuire à la bonne situation financière de l'Université et qui est portée à son attention;
- s'assurer de la qualité des états financiers;
- examiner les états financiers avec l'auditeur externe nommé par le conseil;
- recommander au conseil l'approbation des états financiers;
- recommander au conseil la nomination d'un auditeur externe.

Madame Samantha Villeneuve a perdu la qualité de siéger le 20 décembre 2023 à la suite de son remplacement au sein du conseil d'administration. Le conseil est donc invité à nommer une personne membre du comité d'audit pour la durée non écoulée du mandat de madame Villeneuve, soit jusqu'au 25 septembre 2024.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 468-CA-7264 concernant la nomination d'un membre au comité d'audit (**Alexandre Mathieu**); laquelle est jointe en appendice.

8.- **Période d'information et questions**

Comité d'éthique de la recherche (CER) – délai et participation des professeures et professeurs

Un observateur explique que la plateforme Nagano de dépôt des demandes de certificat d'éthique du CER affiche un message informant les chercheurs et chercheuses que les dossiers ne peuvent actuellement être traités selon les délais habituels. Après discussion avec le président du CER, il a appris que le nombre de professeur-es membres du comité est limité, donc l'étude des dossiers est directement touchée. Il se demande ce que le Syndicat des professeures et professeurs pourrait faire pour aider et souhaite connaître la position de la direction à l'égard de cette problématique.

La rectrice estime que le conseil n'est pas le bon forum pour traiter de cet enjeu, mais souligne en prendre bonne note. Le vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation dit être bien conscient de la problématique et verra ce qu'il peut faire pour y pallier. Il fait remarquer que les trois nominations effectuées en début de réunion constitueront une partie de la solution.

9.- **Dépôt de documents**

9.1 **Calendrier des instances 2024-2025**

10.- **Adoption du renouvellement de la Convention collective de travail entre l'UQO et le Syndicat du personnel de soutien de l'UQO (À huis clos)**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Madame Manon Michaud se joint à la séance (17 h 49).

La convention collective du Syndicat du personnel de soutien de l'UQO (SPSUQO) est échue depuis le 30 avril 2023. Suite à cette échéance, des séances de négociation ont débuté en octobre 2023.

Une entente de principe est intervenue entre les parties le 4 mars 2024 à la suite d'une assemblée générale extraordinaire tenue par le Syndicat du personnel de soutien de l'UQO (SPSUQO) le 30 janvier 2024.

À la suite de cette entente, l'équipe de négociation a procédé à la correction des textes et le projet de convention collective a été rédigé. Les modifications sont mises en évidence dans les documents présentés aux membres du conseil (faits saillants, entente de principe, projet de convention collective). Ledit projet de convention collective est soumis au conseil d'administration pour adoption.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Les membres du conseil qui sont également membre du personnel de l'Université ainsi que les personnes observatrices quittent la séance (18 h 05).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 468-CA-7265 concernant l'adoption du renouvellement de la Convention collective de travail entre l'UQO et le Syndicat du personnel de soutien de l'UQO; laquelle est jointe en appendice.

11.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 22 avril 2024 à 16 h 30.

12.- Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 18 h 11.

Original signé par :

Patrick Duguay, président
Me Sophie Ouellet, secrétaire générale